

www.resp-fr.org



SESSIONS INTER ÉCOLES 2018

UNIR NOS COMPÉTENCES
POUR L'ACTION PUBLIQUE

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Ludovic PAILLE
CREPS de Poitiers

Pascal BERLAND
Laurent GUILMET
ENSP

Pierre CAMMARATA
ENPJJ

Emmanuelle GUEVARA
Christophe LE RAT
EHESP

Isabelle COLLIN
ENCCRF

Jesus-Javier MARTIN
Grégory LEGROS
END

Annick MONTEIL
ESENESR

Richard BIGONNEAU-KERVOEL
ENSOSP

Roméo MUZZOLINI
EOGN

Dominique DELBARD
INSET de Montpellier

Nicolas JOUAN
INTEFP

Henri FLACH
IRA de Bastia

José DESSORT
IRA de Lille

LA CHARTE DU RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le réseau des écoles de service public -RESP- a pour objectifs :

- de répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation ;
- de mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences ;
- de décloisonner la formation post-universitaire de service public ;
- de mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

Pour plus de renseignements sur les écoles membres du RESP et leurs formations, connectez-vous sur le site internet :

www.resp-fr.org

PRÉSENTATION DES SESSIONS INTER ÉCOLES

Le réseau de service public propose aux élèves et stagiaires de formation initiale, 24 sessions interprofessionnelles réparties entre les différents sites de formation du 4 au 8 avril 2018.

Ces sessions permettent de restituer l'action de chacun dans un cadre plus global, d'avoir une meilleure perception des rôles et des missions des autres acteurs et de repérer les possibles interdépendances, coopération et ajustements nécessaires à une meilleure atteinte des objectifs des politiques publiques.

Ces sessions visent trois objectifs :

- confronter les logiques professionnelles et favoriser les échanges entre stagiaires,
- traiter des situations-problèmes qui nécessitent une approche pluri-fonctionnelle,
- repérer les rôles et les logiques de chaque institution et des acteurs.

Règles de fonctionnement des sessions

Conformément au cahier des charges des « chefs de projet », chacune des sessions fonctionne de manière autonome tout en respectant un cadre général qui valorise l'échange et le travail collectif. Le public des sessions est constitué de différents métiers en fonction des intérêts professionnels spécifiques permettant ainsi de respecter le principe de l'inter-professionnalité selon des quotas définis par le comité de pilotage. Une soirée conviviale est organisée au cours de la session.

Organisation matérielle

Chaque école prend en charge l'hébergement et les repas pour les participants aux sessions (lundi soir au vendredi midi). Les contrôles de présence se font par demi-journée et le tableau de présence est adressé à chaque école concernée.

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation commun aux différentes sessions est à renseigner par les stagiaires. Il est accessible directement à partir du site internet du réseau des écoles de service public. Les résultats étant disponibles immédiatement, ils servent de support à l'évaluation globale de la dernière matinée.

Le bilan final est examiné par le comité de pilotage et contribue à l'évolution du dispositif.

Guide du stagiaire

Les écoles sont invitées à remettre à leur public « le guide du stagiaire » précisant les modalités de participation.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes. En 2018, 37 écoles participent aux activités du réseau.

Centre national de la fonction publique territoriale
CNFPT Paris

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers
CREPS Vouneuil sous Biard

Direction de l'enseignement militaire supérieur
DEMS Paris

École des commissaires des armées
ECA Salon de Provence

École des hautes études en santé publique
EHESP Rennes

École nationale d'administration
ENA Strasbourg

École nationale d'administration pénitentiaire
ENAP Agen

École nationale des douanes
END Tourcoing

École nationale des finances publiques
ENFiP Noisy le Grand

École nationale des greffes
ENG Dijon

École nationale de la magistrature
ENM Bordeaux

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse
ENPJJ Roubaix

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers
ENSOSP Aix en Provence

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENCCRF Montpellier

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGEEES Strasbourg

École nationale supérieure de la police
ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
ENSSIB Villeurbanne

École nationale supérieure de sécurité sociale
EN3S Saint Etienne

École nationale des services vétérinaires
ENSV Marcy-l'Etoile

École nationale des travaux publics de l'État
ENTPE Vaulx-en-Velin

École des officiers de gendarmerie nationale
EOGN Melun

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ESENESR Poitiers-Futuroscope

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer
ENSAM Nantes

Institut de formation de l'environnement
IFORE Paris

Institut de la gestion publique et du développement économique
IGPDE Vincennes

Institut national des études territoriales
INET Strasbourg

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers
INSET Angers

Institut national spécialisé d'études territoriales du Dunkerque
INSET Dunkerque

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier
INSET Montpellier

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy
INSET Nancy

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
INTEFP Marcy-l'Etoile

Institut régional d'administration de Bastia
IRA Bastia

Institut régional d'administration de Lille
IRA Lille

Institut régional d'administration de Lyon
IRA Lyon

Institut régional d'administration de Metz
IRA Metz

Institut régional d'administration de Nantes
IRA Nantes

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur
SDRF Lognes

CALENDRIER DES SESSIONS 2018

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

| | | |
|-------------------|---|------|
| SESSION 1 | Les mineurs non accompagnés : quelle prise en charge par les services publics ? | p.8 |
| SESSION 2 | L'accessibilité universelle des services publics | p.9 |
| SESSION 3 | Les enjeux de la régulation des échanges : la pluralité et la complémentarité des acteurs | p.10 |
| SESSION 4 | La sécurisation des établissements de santé face à la menace terroriste : l'importance de la coopération entre les différents acteurs | p.11 |
| SESSION 5 | Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire | p.12 |
| SESSION 6 | Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique | p.13 |
| SESSION 7 | Accessibilité, sécurité et mobilités : Les cadres d'intervention coordonnée des professionnels et usager dans les établissements et espaces publics | p.14 |
| SESSION 8 | Promotion de la santé en milieu pénitentiaire | p.15 |
| SESSION 9 | La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes dans l'espace public | p.16 |
| SESSION 10 | Quelle coopération entre fonctions publiques via les réseaux sociaux ? | p.17 |
| SESSION 11 | Troubles et souffrances psychiques : enjeux de diagnostic et de prise en charge | p.18 |
| SESSION 12 | La santé des populations et la santé au travail : deux enjeux de santé publique étroitement liés | p.19 |
| SESSION 13 | La gestion interministérielle de crise et les problématiques d'ordre public et de police judiciaire | p.20 |
| SESSION 14 | Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action) | p.21 |

CALENDRIER DES SESSIONS 2018

| | | |
|-------------------|---|------|
| SESSION 15 | Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile | p.22 |
| SESSION 16 | Évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile | p.23 |
| SESSION 17 | Laïcité et lutte contre les discriminations | p.24 |
| SESSION 18 | Les services publics face au défi des nouvelles menaces | p.25 |
| SESSION 19 | Partenariat, prévention et sécurité | p.26 |
| SESSION 20 | Les fonctionnaires français face à la politique publique de l'immigration | p.27 |
| SESSION 21 | Politiques publiques et qualité de vie dans les territoires ruraux | p.28 |
| SESSION 22 | Violence des jeunes et politiques éducatives partagées | p.29 |
| SESSION 23 | La dimension interinstitutionnelle des contrôles. Les protocoles de coopération : l'exemple du protocole viti-vinicole | p.30 |

SESSION N°1

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENPJJ

16 RUE DU CUROIR

59 100 ROUBAIX

TÉL. 03 59 03 14 64

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

CHEF DE PROJET

ELÉONORE REGIEN, FORMATEUR ENPJJ

03 59 03 13 64

ENVOI DES INSCRIPTIONS

ENPJJ

16 RUE DU CUROIR

59 100 ROUBAIX

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : QUELLE PRISE EN CHARGE PAR LES SERVICES PUBLICS ?

PROBLÉMATIQUE

La mise en place, le 31 mai 2013, du protocole Ministère de la justice/Ministère des affaires sociales et santé / Départements a posé de nouvelles bases pour un dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers.

En un an, jusqu'à juin 2014, près de 8000 évaluations ont été effectuées. Cette prise en charge suppose la mobilisation conjointe et coordonnée, par plusieurs acteurs des trois fonctions publiques, de dispositifs et d'outils fondés sur des dispositions réglementaires et organisationnelles qu'il convient de connaître et s'approprier.

Le dispositif lui-même fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont conduit à des ajustements à différents points de vue.

Le nombre de MNA sur le territoire est en augmentation constante ces derniers mois, amenant les services publics à faire preuve de réactivité et d'adaptabilité.

Dans des contextes territoriaux en évolution et confrontés à de fortes disparités, chaque acteur institutionnel doit savoir où et comment se situer et agir dans l'intérêt des mineurs concernés et le respect de la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné ».
- Connaître les rôles, place, logiques et compétences des différents acteurs publics impliqués dans la prise en charge des situations identifiées
- Connaître les fondements, le processus, les modalités, les outils de prise en charge du mineur isolé étranger depuis l'établissement du diagnostic social jusqu'à la prise en charge après orientation.

CONTENU

- Présentation des caractéristiques des mineurs identifiés sous l'expression « mineur non accompagné ».
- Expérimentation de la réalisation du processus de prise en charge d'un mineur isolé étranger permettant d'identifier le rôle, la place, les modalités d'action des différentes institutions représentées dans le groupe de stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés – Ateliers

SESSION N°2

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

INSET MONTPELLIER
76, PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
34965 MONTPELLIER CÉDEX 2
TÉL. 04 67 99 76 76

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT NATIONAL SPÉCIALISÉ D'ÉTUDES
TERRITORIALES (INSET MONTPELLIER)

RESPONSABLE DE SESSION

DOMINIQUE DELBARD, CONSEILLER FORMATION
INSET DE MONTPELLIER

CONTACT

DOMINIQUE DELBARD
04 67 99 76 05
dominique.delbard@cnfpt.fr

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES SERVICES PUBLICS

PROBLÉMATIQUE

Confronté à un vieillissement de la population, le Japon a mis en œuvre une démarche volontariste pour permettre à toutes les couches de la population d'accéder aux services publics et privés. Pour cela, le concept de « design universel » développé aux États-Unis dans les années 90 par l'université de Caroline du Nord a été utilisé.

L'approche du « design pour tous » interroge les conceptions et les modes de faire des producteurs de services publics des trois fonctions publiques. Dépassant l'approche de l'accessibilité centrée sur la « chaîne des déplacements », elle a pour vocation de favoriser l'accès pour tous aux espaces publics, aux services publics et à leurs prestations.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du « design pour tous »
- Identifier les acteurs qui développent sur un territoire « l'accessibilité universelle »
- Mesurer les apports et les contraintes de la démarche « design pour tous »
- Proposer des formes expérimentales d'introduction de cette démarche

CONTENU

- Présentation des principes du « design pour tous »
- Études de cas et visites d'opérations
- Rencontre avec des responsables d'associations
- Élaboration d'un référentiel interprofessionnel par les stagiaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de contenus et méthodologiques
- Une mise en situation permettant de mieux percevoir les difficultés liées aux différentes formes de handicap et d'incapacités et les solutions possibles
- La réalisation d'une vidéo destinée à promouvoir l'approche « accessibilité universelle ».

SESSION N°3

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES (END)
11 AV. JEAN MILLET
59203 TOURCOING CEDEX
TÉL. 03.20.94.20.50

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES TOURCOING

RESPONSABLES DE LA SESSION

JESUS-JAVIER MARTIN
jesus-javier.martin@douane.finances.gouv.fr
GRÉGORY LEGROS
gregory.legros@douane.finances.gouv.fr
FORMATEURS
TÉL. 09 70 28 26 92

ENVOI DES INSCRIPTIONS

END
11 av. Jean Millet
59203 TOURCOING CEDEX
TÉL. 09 70 28 26 92

LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES ÉCHANGES : LA PLURALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS

PROBLÉMATIQUE

Le défi de la régulation des échanges internationaux de marchandises implique de concilier le double objectif de la facilitation et de la sécurisation.

Le volume des échanges internationaux a plus que doublé au cours des dix dernières années, et les attentes peuvent apparaître contradictoires de prime abord.

Les opérateurs économiques demandent une fluidité optimale des opérations de dédouanement. Les consommateurs sont en demande croissante de sécurité et de protection.

Dans ce contexte, la douane s'attache à favoriser la compétitivité des entreprises et contribuer à l'attractivité du territoire, à travers des prestations de qualité, tout en maintenant dans le domaine de la lutte contre la fraude, une pression constante face à des organisations de fraude imaginatives et variées.

Longtemps considérée comme un élément perturbateur de la chaîne logistique, la DGDDI en constitue aujourd'hui un acteur de premier plan.

La complexité de certaines interventions douanières suppose la mobilisation de compétences diversifiées ainsi que la participation d'administrations publiques sachant œuvrer en complémentarité.

Ainsi, la douane a fait évoluer ses métiers et ses méthodes. Elle a aussi développé et encouragé la collaboration avec de nombreux acteurs publics afin de prendre en compte l'ensemble des risques inhérents à la mondialisation des échanges.

OBJECTIF

→ Identification et étude des problématiques liées à la libéralisation et au développement des échanges

CONTENU

- Le dispositif mis en place au sein de l'Union européenne, et le rôle de la douane française en matière de sûreté et sécurité du commerce international
- L'interprofessionnalité appliquée à la gestion des flux internationaux de marchandises.
- Apports théoriques (conférences-débats)
- Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels
- Visites sur sites
- Dossiers documentaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La session sera organisée à partir de contenus théoriques, de conférences et de rencontres avec des professionnels et des visites de sites. L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

SESSION N°4

DATE
DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL : 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE LA SESSION
HUBERT JASPARD
DIRECTEUR DES ÉTUDES ADJOINT/EHESP

CONTACT ADMINISTRATIF
Emmanuelle GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ FACE À LA MENACE TERRORISTE : L'IMPORTANCE DE LA COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire lié au terrorisme nécessite de renforcer la sécurité des opérateurs de santé, les établissements sanitaires constituant une cible potentielle. L'objectif est de réduire le risque d'attentat dans ou à proximité des établissements, afin de préserver les capacités de prise en charge. Cet objectif s'inscrit **dans le cadre d'une politique globale et pluriannuelle de sécurité des établissements**, qui doit également prendre en compte la réponse aux nombreux actes de violences et d'incivilités auxquels ils sont confrontés. Tout en préservant la qualité de l'offre de soins, il est nécessaire de développer **une culture permanente de vigilance et de sûreté chez l'ensemble des professionnels de la santé**, afin qu'ils participent à l'effort de sécurité globale. À cette fin, **un plan d'action relatif à la sécurisation des établissements de santé** est mis en œuvre par le ministère des solidarités et de la santé, en collaboration avec le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les agences régionales de santé et les préfetures.

OBJECTIFS

- Connaître le plan d'action interministériel relatif à la sécurisation des établissements de santé et le corréler au plan blanc et au plan de continuité d'activité de l'établissement (notion de sécurité globale)
- Identifier les différents acteurs qui interviennent dans le plan d'action. Préciser leurs rôles et la manière dont ils interagissent.
- Échanger sur les difficultés de chacun des intervenants et les leviers pour faciliter un travail collectif
- Ouvrir la réflexion sur la sécurisation d'autres services publics (écoles, commissariats etc...)

CONTENU

- La session s'articulera autour de deux axes majeurs :
- La connaissance du plan d'action relatif à la sécurisation des établissements de santé,
 - Expérimentations de méthodes de travail communes par la pratique (jeux de rôle) à partir de mises en situation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, rencontre avec des professionnels, mise en situation, retour d'expérience.

SESSION N°5

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL. 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

CHRISTOPHE VAN DER LINDE
ENSEIGNANT/EHESP

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR GÉRER UNE CRISE SANITAIRE

PROBLÉMATIQUE

Depuis le début des années 80 les crises sanitaires se sont succédé à un rythme apparemment accéléré : SIDA, « sang contaminé », « vache folle », canicule, SRAS, Chikungunya... Chaque fois les pouvoirs publics ont pu sembler désarmés et les insuffisances du système de veille, d'alerte et de réponse ont toujours été soulignées.

En réaction, souvent sous la pression de l'opinion et au nom du principe de précaution, le système de sécurité sanitaire s'est progressivement constitué et réformé. Les pouvoirs publics tendent dorénavant à prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires, c'est ainsi qu'ils se sont engagés très tôt dans la prévention d'une pandémie de grippe aviaire.

Ainsi, la survenue d'une crise sanitaire mobilise un grand nombre d'acteurs et nécessite un travail de collaboration entre plusieurs catégories de parties prenantes : les services déconcentrés, les collectivités locales, les associations et plus généralement, les membres de la société civile...

Or, les difficultés rencontrées dans la gestion des crises sanitaires proviennent bien souvent de la complexité des relations entre les acteurs institutionnels, économiques et sociaux non seulement à l'échelle nationale mais aussi européenne et internationale. La crise peut alors apparaître comme un révélateur pertinent des façons de faire, elle peut dévoiler la faiblesse de certains liens, alors que des partenariats dynamiques et la bonne communication peuvent diminuer l'impact d'un événement exceptionnel.

Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de communication entre les diverses parties prenantes de la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle.

OBJECTIFS

- Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette crise
- Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat en situation de crise et qui contribuent à l'élaboration d'une culture commune de la gestion des situations exceptionnelles
- Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis de divers publics (victimes, médias...).

CONTENU

- Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes, mais conduira les participants à rencontrer les principaux acteurs des services de l'Etat, des collectivités territoriales impliqués dans la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échanges d'expérience sur les notions de crise, apports théoriques, rencontre avec des professionnels et des témoins, Mise en situation, élaboration d'un rapport de synthèse.

SESSION N°6

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL. 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

CHANTAL GATIGNOL
Chantal.gatignol@pm.gouv.fr
MIVLUDES

CONTACT ADMINISTRATIF

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

LE PHENOMENE SECTAIRE : RÉALITÉS DES DÉRIVES ET CONTOURS DE L'ACTION PUBLIQUE

PROBLÉMATIQUE

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires. La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes sont mal informés et se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

- Analyser comment les différents professionnels ou cadres du service public concernés interviennent par rapport à la problématique (champ de compétence)
- Développer leur capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis
- Analyser leurs réponses
- Analyser les articulations entre ces différentes interventions et la manière de les optimiser

CONTENU

La non reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante. Pour remédier à cette situation, expérience et savoir-faire seront transmis et partagés aux acteurs et intervenants du champ dans leur secteur de compétence. La Miviludes a pu identifier quatre domaines où se manifestent plus particulièrement les dérives à caractère sectaire : santé, enfance et éducation, vie professionnelle, vie publique et associative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de cas, conférences-débats, témoignages.

SESSION N°7

DATE
DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL. 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION
CYRILLE HARPET
WILLIAM SHERLAW
EHESP
TÉL. 02 99 02 26 82

CONTACTS ADMINISTRATIF
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ ET MOBILITÉS ; LES CADRES D'INTERVENTION COORDONNÉE DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ESPACES PUBLICS

PROBLÉMATIQUE

Les cadres et conditions d'intervention sur les espaces publics ont à la fois pour objectifs de prévenir les risques pour les populations face à des aléas (incidents, accidents naturels, technologiques, sinistres, attentats) et de promouvoir les capacités des acteurs pour une organisation coordonnée et inclusive. Comment concevoir, aménager et organiser les espaces pour répondre à ces enjeux d'accessibilité, de sécurité et de mobilité des publics?

La conception, l'aménagement des établissements (ERP) et espaces publics sont encadrés par des règles préétablies pour faciliter les circulations des publics, prévenir les risques face à des aléas. Comment les conditions d'accessibilité, de sécurité et des mobilités des publics peuvent-elles être remplies par les professionnels des services publics ? Quelles synergies et tensions entre acteurs ? Quelles places et capacités des usagers ? Comment s'orienter vers une organisation inclusive ?

OBJECTIFS

- Apporter aux stagiaires, une connaissance des règles et cadres d'aménagement des espaces publics (établissements recevant du public).
- Identifier les compétences et pratiques des professionnels pour la conception et l'organisation des espaces publics.
- Organiser une séquence d'intervention des services publics pour la sécurité, l'accessibilité et les déplacements des publics (pompiers/policier/cadres hospitaliers/inspecteurs du travail).

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- Analyse des situations de déplacements et des conditions d'accessibilité et sécurité dans les espaces publics ;
- Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- Études de cas : organisation d'un évènement en associant les professionnels pour les conditions de sécurité, accessibilité et mobilité des publics.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé sur le cadre réglementaire (sécurité des ERP ; accessibilité).
- Travaux de groupes par secteurs professionnels : de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers, services de la préfecture, etc.) et de la santé (pompiers, personnels hospitaliers, médecins, etc.).
- Atelier de coordination et coopération intersecteurs et interprofessionnelle.
- Mise en situation et retours d'expérience.

SESSION N°8

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL. 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

AMÉLIE CHANTRAINE
VALÉRIE LEMONNIER
CHARGÉES DE PROJETS ET D'INGÉNIERIE
IREPS BRETAGNE - ANTENNE 35

ENVOI DES INSCRIPTIONS

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

PROBLÉMATIQUE

La loi du 18 janvier 94 a marqué le transfert de la prise en charge de la santé des personnes détenues du service pénitentiaire au service public hospitalier. Cette mission inclut le soin et les programmes d'éducation et de promotion de la santé. Si la qualité des soins a globalement été améliorée, la mise en œuvre des programmes d'éducation et de promotion de la santé rencontre, elle, plus de difficultés. Des dispositifs soutiennent cette démarche : guide INPES, inscriptions dans les publics prioritaires des PRS, soutien financier aux associations intervenant dans ce champ (IREPS, Aides...), appels à projets spécifiques...

Un des objectifs majeurs de la promotion de la santé est la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS), particulièrement en milieu pénitentiaire où l'état de santé des personnes détenues est plus dégradé que celui de la population générale.

OBJECTIFS

- Connaître les concepts de santé/déterminants de la santé, promotion de la santé, d'ISS, d'éducation pour la santé.
- Identifier les grandes lignes d'organisation, de fonctionnement des centres pénitentiaires et de l'offre de soins (US et SMPR).
- Décrire les populations concernées et leur état de santé.
- Décrire les objectifs, les démarches d'éducation/promotion de la santé mises en œuvre dans les centres pénitentiaires de Rennes.
- Identifier le rôle des professionnels des différents services en interne (pénitentiaire, santé, social, sport, formation, travail ...) et des partenaires extérieurs dans les programmes d'éducation/promotion de la santé.
- Repérer et analyser les difficultés rencontrées dans l'implantation des programmes.
- Évaluer comment la réduction des ISS est prise en compte dans ces programmes.

CONTENU

- Concepts liés à la promotion de la santé ;
- Fonctionnement des établissements pénitentiaires et offre de soins ;
- État de santé des personnes détenues ;
- Programmes d'éducation/promotion de la santé mis en place dans les deux établissements Rennais ;
- Implication des services, des partenaires et le rôle des professionnels dans ces programmes ;
- Freins au développement de ces programmes ;
- Prise en compte de la réduction des ISS dans ces programmes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyses documentaires, rencontres avec des professionnels, travaux de groupe, apports théoriques.

SESSION N°9

DATE
DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
CS 74312
35043 RENNES CEDEX
TÉL. 02 99 02 22 00

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEFS DE PROJET
BÉATRICE VALDES ET AYMERY CONSTANT
beatrice.valdes@ehesp.fr
aymery.constant@ehesp.fr

CONTACT ADMINISTRATIF
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

LA PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

PROBLÉMATIQUE

Face à une expérimentation de plus en plus précoce, une augmentation de la consommation régulière, une banalisation de l'ivresse... Santé Publique France s'inquiète de la hausse des comportements à risque chez les adolescents et les jeunes adultes. Mais la prévention de tels comportements est complexe car il s'agit de coordonner l'action de différents professionnels et associatifs, afin de changer les représentations que les jeunes ont de l'alcool. L'objet de la présente session sera donc de faire un état des lieux sur la complexité des modalités de prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool chez les jeunes mais également de replacer ces dernières dans un contexte d'engagements globalement pluriels et particulièrement ouverts des jeunes.

OBJECTIFS

- Comprendre les logiques et les modalités d'intervention des différents professionnels et associatifs participants à la session, qui sont confrontés à l'hyperalcoolisation des jeunes sur l'espace public ;
- Comprendre la complexité des modalités de prévention développées par les pouvoirs publics (mairie, préfecture...) en lien avec les associations ;
- Savoir travailler en réseau pour répondre à ce phénomène.

CONTENU

- Les jeunes face à la consommation d'alcool ;
- La question de la coordination des acteurs (pompiers, police, personnel de santé...) face à la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cadrage et présentation de la problématique
- Intervention(s)
- Échanges et débats entre les participants
- Préparation de guides d'entretiens
- Entretiens et visites sur le terrain par groupes
- Retours d'expérience

SESSION N°10

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET

SARAH KITAR,
RESPONSABLE DES POLITIQUES DE RECHERCHE
ET DE LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE /EHESP
Lydia LACOUR
RESPONSABLE DE FORMATION
ENSEIGNANTE/EHESP
EMMANUELLE GUEVARA
INGÉNIEURE PÉDAGOGIQUE

CONTACT ADMINISTRATIF

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

QUELLE COOPÉRATION ENTRE FONCTIONS PUBLIQUES VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, les réseaux sociaux prennent une place importante dans les débats, et agissent régulièrement dans la diffusion ainsi que dans la propagation de l'information. Présents dans la sphère personnelle, ils s'invitent également dans la sphère professionnelle, avec un impact important en termes d'organisation et de management. À ce titre, les situations pour lesquelles les différentes administrations utilisent les réseaux sociaux comme ressources ou outils de travail se multiplient : signalement, recrutement, détection de situations...

Pour autant, comment les cadres des 3 fonctions publiques envisagent-ils la place des réseaux sociaux dans leurs actions communes de travail? Ont-ils formalisé des systèmes de veille et d'alerte permettant d'utiliser et de partager l'information? Afin de suivre les évolutions d'un outil familier au plus grand nombre, une adaptation des organisations est nécessaire, entraînant de nouvelles formes de collaboration et une évolution des rôles et des missions.

Une réflexion est nécessaire pour envisager les réseaux sociaux comme un outil de coopération et de collaboration entre plusieurs catégories de professionnels, dans la gestion des événements extraordinaires mais aussi au quotidien.

Ainsi, la session s'intéressera tout particulièrement aux modalités de coopération, entre les divers professionnels du service public, dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail sur des sujets transversaux.

OBJECTIFS

- Fournir un éclairage contextuel
- Identifier les besoins : situations dans lesquelles les réseaux sociaux sont des outils de travail pouvant être utilisés en commun
- Découvrir les différents rôles et les approches professionnelles des métiers/services concernés par cette utilisation
- Repérer les limites, les contraintes et les facteurs favorisant un travail en partenariat via les réseaux sociaux afin de participer à l'élaboration d'une culture commune
- Analyser l'enjeu de la communication entre les services, mais aussi vis-à-vis des publics externes.

CONTENU

Cette session se déroulera principalement dans les locaux de l'EHESP à Rennes, mais conduira les participants à rencontrer des acteurs de terrain impliqués dans l'utilisation des réseaux sociaux comme outils de travail et de coopération.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges d'expérience, apports théoriques, rencontres avec des professionnels, mise en situation, restitution collective

SESSION N°11

DATE

9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

ISABELLE MONNIER
INSTITUT DU MANAGEMENT - EHESP

CONTACT

EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

TROUBLES ET SOUFFRANCES PSYCHIQUES : ENJEUX DE DIAGNOSTIC ET DE PRISE EN CHARGE

PROBLÉMATIQUE

Les troubles et la souffrance psychique concernent un nombre croissant de personnes, de tous milieux sociaux et de tous âges. La pression croissante exercée sur les individus par la crise économique, l'injonction à la réussite scolaire, à la performance au travail, à un vieillissement qui se doit d'être actif et plus largement à une certaine forme de réussite sociale, peuvent être des facteurs explicatifs de l'augmentation de cette souffrance ou, tout au moins, à sa plus grande visibilité. La prise en charge de ces troubles n'est donc pas sans poser un certain nombre d'enjeux problématiques liés à l'interprétation de la souffrance, de son origine, à la qualification de sa nature : sociale, neurologique, psychologique, etc., soit autant de registres susceptibles de déterminer les formes d'intervention à mettre en place. Les pompiers et les forces de l'ordre sont, par exemple, régulièrement sollicités pour gérer des troubles à l'ordre public. Les travailleurs du médico-social sont, quant à eux, amenés à écouter la souffrance psychique générée par la situation sociale difficile de leurs usagers et à trouver des solutions pour la contenir. Les professionnels de santé agissent pour diagnostiquer les troubles psychiques et y apporter des réponses. Au-delà du positionnement de chaque professionnel vis-à-vis de cette souffrance et de ces troubles, nous serons également amenés à explorer les évolutions législatives en la matière, qui permettent dorénavant de faciliter la coordination et la collaboration des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale et des troubles psychiatriques.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les professionnels concernés à la thématique générale des troubles psychiques
- Identifier les phénomènes de vulnérabilité et de précarité au sein de différentes populations
- Réfléchir sur l'évolution actuelle des prises en charge proposées et interroger leurs enjeux et leurs limites

CONTENU

- Souffrance, trouble et handicap psychiques, enjeux de définition : concepts, approches, pratiques
- Parcours de vie et différenciation de la prise en charge

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Revue de littérature sur le thème des troubles psychiques
- Conférences-débats avec des experts du champ concerné
- Entretiens/table ronde auprès de professionnels et d'associatifs

SESSION N°12

DATE
DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU
EHESP
AVENUE DU PROFESSEUR LÉON BERNARD
35000 RENNES

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION
LAURENT MADEC
VÉRONIQUE DAUBAS-LETOURNEUX
TÉL. 02 99 02 26 78

CONTACT ADMINISTRATIF
EMMANUELLE GUEVARA
emmanuelle.guevara@ehesp.fr

LA SANTÉ DES POPULATIONS ET LA SANTÉ AU TRAVAIL : DEUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ÉTROITEMENT LIÉS

PROBLÉMATIQUE

La santé des « acteurs des services de l'État » est souvent identifiée et traitée comme un élément extérieur à la santé des « usagers du service public » avec lesquels ils sont pourtant en contact étroit : ces populations occupent parfois les mêmes milieux de vie, participent aux mêmes environnements physiques et sociaux, sont parfois confrontées à des problématiques identiques. Il s'agit ici de s'interroger sur les relations entre les dispositifs qui visent au maintien et à l'amélioration de la santé des populations et ceux qui garantissent la santé des salariés concernés par ces populations.

OBJECTIFS

- Échanges de pratiques et référentiels et présentation des enjeux de santé-travail en santé publique ;
- Amélioration des pratiques sur la prise en compte de la santé des agents et des usagers.

CONTENU

Après avoir échangé sur ce qui est susceptible de « faire santé » pour les usagers et les salariés du service public, nous examinerons les dispositifs mis en œuvre pour garantir au mieux cette santé pour les différentes populations envisagées.

Nous choisirons quelques milieux de vie support (établissement scolaire, établissement de santé,...) autour desquels des situations susceptibles de nécessiter des interventions interprofessionnelles (santé des agents, sécurité des installations, santé des enfants, risque terroriste, prise en compte de populations vulnérables...) seront examinées et débattues.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternances de conférences, visites, échanges et mises en situation concrètes

SESSION N°13

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

EOGN

AVENUE DU 13^e DRAGONS

77 010 MELUN

TÉL. 01 64 14 54 63

(BUREAU DES PARTENARIATS)

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA

GENDARMERIE NATIONALE (EOGN)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

ROMÉO MUZZOLINI

OFFICIER-PROFESSEUR

TÉL. 01 64 14 33 21

romeo.muzzolini@gendarmerie.interieur.gouv.fr

FRÉDÉRIC BONTE

OFFICIER-PROFESSEUR

TÉL. 01 64 14 54 83

frederic.bonte@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONTACT

EOGN

BUREAU DES PARTENARIATS

AVENUE DU 13^e DRAGONS

770010 MELUN

corine-1.Langlois@gendarmerie.interieur.gouv.fr

LA GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE ET LES PROBLÉMATIQUES D'ORDRE PUBLIC ET DE POLICE JUDICIAIRE

PROBLÉMATIQUE

Évoquant la résilience de la population et des pouvoirs publics, le dernier livre blanc sur la défense et la sécurité nationale entend améliorer la gestion des crises sur le territoire national en développant l'interopérabilité des intervenants et en fixant des objectifs coordonnés à l'ensemble des acteurs du dispositif de sécurité intérieure et de défense civile.

Garante de l'ordre public et responsable de l'enquête judiciaire dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie constitue un maillon essentiel de la gestion des crises, qu'elles soient liées aux sinistres, cataclysmes, catastrophes ou accidents.

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de crise ;
- Sensibiliser à la coopération interministérielle ;
- Identifier les savoir-faire de chaque partenaire.

CONTENU

- Approche théorique de la gestion de crise
- Présentation de certains acteurs principaux de la gestion de crise et retours d'expérience
- Mise en situation : travail sur un cas concret.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences et débats, visites, retours d'expérience, exercice opérationnel de mise en situation interministérielle.

SESSION N°14

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
TÉL : 04 42 39 34 00
FAX : 04 42 39 04 09

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS
DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

Cne GILLES BUSCA
SERVICE PRÉVENTION- PRÉVISION

CONTACT ADMINISTRATIF

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (DES PRINCIPES À L'ACTION)

PROBLÉMATIQUE

Les règles de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public permettent de se prémunir à la fois contre les accidents et certaines de leurs conséquences. La conception de ces règles n'a pas été faite arbitrairement. L'ensemble du dispositif réglementaire s'est construit sur l'analyse des risques et sur des constats.

La connaissance des risques et leur analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis-à-vis de la sécurité.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre.

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur, bureau de la prévention de la DSC ;
- Réglementation relative à la prévention en ERP ;
- Analyse des phénomènes physiques et des comportements humains ;
- Fonctionnement des commissions de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travail de groupe, étude de cas pratiques, retours d'expérience.

SESSION N°15

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070, RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE
TÉL. 04 42 39 34 00
FAX. 04 42 39 04 09

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES
OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

Cdt YVES GUENNEGAN
SERVICE RISQUES TECHNOLOGIQUES
ET NATURELS

CONTACT ADMINISTRATIF

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

MENACE NRBCe : LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PROBLÉMATIQUE

Les domaines du Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique peuvent être concernés par des événements ayant un impact fort sur les populations.

Les termes de risque ou de menace sont souvent employés à ce sujet sans avoir une idée bien précise des notions placées derrière ces termes.

La connaissance de la menace et son analyse permettent à chacun des cadres publics, d'adopter, au quotidien, tant dans sa vie professionnelle que personnelle, un comportement adapté vis-à-vis de cette menace.

OBJECTIFS

Apporter aux stagiaires, une connaissance des problématiques afin qu'ils comprennent les mesures mises en place pour les combattre

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de sécurité civile du ministère de l'intérieur ;
- Appréhension de la menace et du risque ;
- La réponse gouvernementale ;
- L'organisation des secours ;

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Travail de groupe, études de cas pratiques, retours d'expérience, visites, manœuvres.

SESSION N°16

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENSOSP
BP 20316
1070 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE
13798 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
TÉL. 04 42 39 34 00
FAX. 04 42 39 04 09

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS
DE SAPEURS-POMPIERS (ENSOSP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE LA SESSION

Cdt OLIVIER FREYERMUTH
olivier.freyermuth@ensosp.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

ISABELLE PIRES
isabelle.pires@ensosp.fr

ÉVITEMENT DE CRISE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, l'évitement de crise dans le cadre de la sécurité civile passe par une résolution mise en œuvre par plusieurs services publics en associant des organismes privés.

Chaque acteur, responsable de service, doit appréhender son champ de compétence et d'interconnexion avec les autres services. Il doit aussi apprendre à réagir efficacement dans l'urgence et l'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

Chacun doit agir vite mais surtout agir «juste». Pour ce faire, il est important de maîtriser au mieux ces environnements décisionnels qui s'inscriront dans ce cadre d'action mais aussi d'apprendre à découvrir la richesse de certains partenariats.

OBJECTIFS

Sensibiliser les futurs cadres des services publics à l'organisation en situation de crise dans le cadre de la sécurité civile.

- Connaître l'organisation de la sécurité civile ;
- Appréhender le champ de compétence de chaque acteur ;
- Identifier les interconnexions avec les autres services publics ;
- Évaluer les conditions de réussite par un travail en interservice,
- Appréhender le travail et la décision, en situation d'urgence et d'incertitude au sein d'un collectif pluridisciplinaire.

CONTENU

- Présentation de l'organisation nationale de la mission de défense et de sécurité civiles du ministère de l'intérieur ;
- Identification et évitement de la crise ;
- Partages d'expériences.
- Exercice d'évitement de crise en situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite sur site, exposés, retours d'expérience, cas pratiques

SESSION N°17

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN BEL – BP84

69280 MARCY L'ETOILE

TÉL. 04 78 87 47 47

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE LA SESSION

NICOLAS JOUAN

RESPONSABLE DE PROJET INTEFP

TÉL. 04 78 87 47 15

nicolas.jouan@travail.gouv.fr

CONTACT

SYLVIE BREUGNOT-COGNARD

TÉL. 04 78 87 47 34

sylvie.breugnot-cognard@travail.gouv.fr

LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PROBLÉMATIQUE

Le Traité établissant une constitution pour l'Europe de 2004 proscrie les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'âge, la religion ou les convictions. Une responsabilité toute particulière pèse sur le cadre de la fonction publique, qui peut être exposé en interne ou en externe à des situations de discrimination.

La discrimination religieuse interroge notamment la notion de laïcité, souvent mal connue et mal interprétée. Quelle place la religion peut-elle occuper dans la sphère professionnelle ? Et plus largement, dans la sphère publique ? Répondre à ces questions, c'est mettre les cadres de la fonction publique en capacité de repérer les discriminations religieuses. C'est aussi ouvrir une réflexion sur les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre pour les prévenir.

OBJECTIFS

- Appréhender le principe de laïcité sous un angle juridique
- Maîtriser les principaux textes organisant la liberté religieuse en France, plus spécifiquement dans la sphère professionnelle (secteur public et secteur privé).
- Connaître les droits et devoirs d'un agent public en matière de liberté religieuse.
- Appréhender les débats soulevés par le principe de liberté religieuse dans la sphère professionnelle.
- Connaître le cadre juridique français en matière de discriminations ;
- Être en capacité de repérer et d'identifier un comportement ou une situation discriminatoire en fonction des critères établis par le Droit

CONTENU

- Cadrage juridique en matière de discriminations ;
- Le principe de laïcité, aperçu historique et contenu juridique ;
- Les textes encadrant la liberté religieuse dans le secteur public et dans le secteur privé ;
- Jurisprudence d'un droit en construction ;
- Échanges sur la prévention des discriminations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, apports pratiques et théoriques ;
- Tables rondes, travaux de groupe (cas pratiques) et débats.

SESSION N°18

DATE

9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENSP – SITE DE SAINT-CYR
9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
TÉL. 04 72 53 18 50

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE
(ENSP)

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE LA SESSION

COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE ALAIN PAYET
FORMATEUR ENSP
TÉL. 04 72 53 18 50 (POSTE 14.76)
alain.payet@interieur.gouv.fr

ENVOI DES INSCRIPTIONS

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE
(ENSP)
SECRÉTARIAT DSFR
9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

LES SERVICES PUBLICS FACE AU DEFI DES NOUVELLES MENACES

PROBLÉMATIQUE

Le contexte sécuritaire inédit en France et en Europe (terrorisme, cybermenaces, internationalisation du crime, ruptures stratégiques) bouleverse les schémas de réflexion traditionnels.

Face à ces vulnérabilités, les acteurs institutionnels (étatiques ou locaux) doivent prendre en compte de manière efficace les domaines de la sécurité publique, civile, sanitaire, économique ou encore environnementale.

Parallèlement, des menaces émergentes se dessinent et interrogent sur la pratique professionnelle des futurs cadres issus des écoles du service public.

OBJECTIFS

- Établir un état des lieux des nouvelles menaces,
- Identifier les leviers d'action permettant de faire face à ces phénomènes,
- Mener une réflexion commune afin de faire émerger une approche interprofessionnelle partagée par le groupe des stagiaires.

CONTENU

- Présentation des menaces nouvelles et émergentes en France et en Europe,
- Connaissance des politiques publiques et des stratégies adaptées à ces problématiques,
- Identification des acteurs et des moyens,
- Échanges et partage d'expérience entre stagiaires dans une démarche prospective.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, apports théoriques et pratiques,
- Tables rondes, échanges et débats,
- Visites.

SESSION N°19

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

ENSP-SITE DE CANNES-ECLUSE
106 RUE DÉSIRÉ THOISON 77130 CANNES-
ECLUSE
TÉL. 01 64 69 35 00
FAX. 01 60 96 24 66

ÉCOLE ORGANISATRICE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE
(ENSP, SITE DE CANNES ÉCLUSE)

CHEF DE PROJET

CAPITAINE PASCAL BERLAND
TÉL. 01 64 69 36 60
pascal.berland@interieur.gouv.fr

CONTACT ADMINISTRATIF :

MARJORIE ADNOT
TÉL. 01 64 69 36 13
marjorie.adnot@interieur.gouv.fr

ENVOI DES INSCRIPTIONS

(ENVOI OBLIGATOIRE AUX TROIS ADRESSES)

ensp77-dfppir@interieur.gouv.fr
pascal.berland@interieur.gouv.fr
marjorie.adnot@interieur.gouv.fr

PARTENARIAT, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

PROBLÉMATIQUE

La police nationale joue un rôle clef dans la mise en œuvre de politiques de prévention et de sécurité. Cependant, les effets conjugués d'une société complexifiée, d'inégalités territoriales et de problématiques sociales impliquent une action coordonnée de différents acteurs institutionnels pour apporter une réponse à la commission de faits répréhensibles. Prenons l'exemple des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) présidés par les maires. Un nombre important d'acteurs y sont potentiellement mis en action. Qu'en est-il concrètement de ce type de structures ? Génèrent-elles réellement la mise en action d'une pratique partenariale de prévention et de sécurité publiques ? Les habitants sont-ils impliqués dans et avec ces structures ? Quels sont le rôle et la place des officiers de la police nationale dans le dispositif partenarial et au regard de leur positionnement dans la chaîne hiérarchique ? Autant de questions à confronter au sein du creuset de la Session interécoles du RESP.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention et de la sécurité dans la société d'aujourd'hui ;
- Identifier les critères d'objectivation de la tranquillité publique ;
- Découvrir en quoi les processus collaboratifs représentent une opportunité mais aussi une nécessité pour les cadres de la fonction publique.

CONTENU

- Apports, conceptuels, théoriques, méthodologiques et pratiques à partir d'une grille de lecture du monde contemporain ;
- Échanges avec des intervenants permettant de clarifier les critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs de la tranquillité publique ;
- Présentation de différents modèles de processus collaboratifs incluant le numérique ;
- Expérimentations de méthodes par la pratique (jeux de rôles) ;
- Travail sur le phénomène de culture mis en lumière (réalisation de poster).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés d'intervenants ;
- Expérimentations de pratiques collaboratives ;
- Travail réflexif sur son positionnement et celui des membres d'un éco système partenarial.

SESSION N°20

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

IRA DE LILLE
49, RUE JEAN JAURÈS
CS 80 008
59 040 LILLE CEDEX
TÉL. 03 20 29 87 22

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE LILLE

CHEF DE PROJET

RESPONSABLE DE LA SESSION

JOSÉ DESSORT
ADJOINT AU DIRECTEUR DES ÉTUDES
ET DES STAGES

CONTACT

DOMINIQUE WALLET
dominique.wallet@ira-lille.gouv.fr

LES FONCTIONNAIRES FRANÇAIS FACE À LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'IMMIGRATION

PROBLÉMATIQUE

L'immigration est un thème mobilisateur qui suscite de nombreuses questions. Inscrit régulièrement à l'agenda politique, il passionne les citoyens en cristallisant les enjeux électoraux, en alimentant les débats publics et en suscitant des vagues d'émotion dans l'opinion publique.

Faut-il réduire l'immigration ou la maintenir ? Comment la canaliser et quelles solutions préconiser pour respecter la dignité des migrants ? Quelle protection assurer au réfugié et comment lutter contre l'engorgement des systèmes d'asile ? Que faire pour sécuriser les frontières et comment distinguer le vrai candidat au refuge, du migrant économique ?

La gestion de l'immigration est un phénomène complexe qui implique des acteurs d'horizons divers et possède de multiples dimensions. Douaniers, policiers, gendarmes, chefs de services en préfecture, inspecteurs du travail ou encore de l'action sanitaire et sociale... sont amenés à traiter, dans leurs domaines, des questions relatives à la lutte contre l'immigration illégale, la protection et l'insertion sur le marché du travail du migrant, la gestion sanitaire, et plus largement l'intégration des immigrés.

OBJECTIFS

- Explorer les arcanes d'une question au centre des débats politiques ;
- Comprendre les stratégies et modalités d'action mises en place par l'État à différents échelons d'intervention ;
- Identifier les pistes d'actions qui pourraient être mises en œuvre dans une logique interprofessionnelle ;
- Découvrir les réponses au niveau national et européen.

CONTENU

La session s'articulera autour de deux axes majeurs qui en constitueront la trame générale :

- les mécanismes développés dans le cadre de l'immigration, et leurs perspectives d'évolution.
- les enjeux et les implications concrètes pour l'administration française.

À noter qu'une séance sera commune avec la session proposée par l'ENPJJ « Les mineurs isolés : quelle prise en charge par les pouvoirs publics ? »

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Conférences
- Récits d'expérimentation et échanges d'expériences
- Travaux en ateliers autour d'un cas pratique et restitutions orales par groupe
- Visite sur site

SESSION N°21

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

IRA BASTIA
QUAI DES MARTYRS DE LA LIBÉRATION
20297 BASTIA
TÉL. 04 95 32 87 00

ÉCOLE ORGANISATRICE

INSTITUT RÉGIONAL
D'ADMINISTRATION DE BASTIA

CHEF DE PROJET

HENRI FLACH
TÉL. 04 95 32 87 10
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

HENRI FLACH
henri.flach@ira-bastia.gouv.fr

POLITIQUES PUBLIQUES ET QUALITÉ DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

PROBLÉMATIQUE

Combattre le sentiment de relégation, répondre aux défis des nouvelles ruralités, montrer que les territoires ruraux sont un atout pour le développement de la France, tels sont les trois objectifs autour desquels le Gouvernement entend construire une politique renouvelée pour les ruralités. Peut-on mesurer le bonheur avec des chiffres? Faut-il prendre en compte le taux de chômage, le pourcentage de succès au bac, les revenus moyens, la distance du domicile au travail, la mortalité? Dans le cadre des débats récents sur la situation des zones périphériques, les experts de l'Insee se sont penchés sur la qualité de vie dans les territoires et ont défini 27 indicateurs très larges, (accessibilité aux équipements, à la culture, aux sports, aux loisirs, les niveaux de diplôme, l'écart entre les salaires femmes-hommes, les revenus...) permettant d'identifier les zones où se rencontrent les plus grandes difficultés : les anciennes régions industrielles mais aussi les zones rurales plutôt isolées. Les spécialistes évoquent l'effet « cumulatif », tant en positif qu'en négatif. Cette multiplicité de paramètres invite à concevoir cette question en prenant en compte la complexité des phénomènes en jeu.

OBJECTIFS

Il est décliné selon deux axes :

- Acquérir des capacités d'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux.
- Comprendre les démarches et les outils d'ingénierie du développement territorial durable.

CONTENU

- Identification et étude des problématiques liées à la une politique renouvelée pour les ruralités.
- Identification et étude des politiques publiques qui concourent directement ou indirectement au développement, à la cohésion et à la qualité de vie dans les territoires ruraux français déséquilibrés.
- Étude d'impact sociopolitique des politiques publiques en faveur des territoires ruraux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques (conférences-débats),
- Étude de cas en ateliers,
- Visite terrain,
- Échanges d'expériences entre les participants et des professionnels,
- Dossiers documentaires.
- L'accent sera mis sur le débat et le dialogue en vue de favoriser les échanges inter-administrations.

SESSION N°22

DATE

DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU

CREPS DE POITIERS
ROUTE DE LA FORET
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
TÉL. 05 49 36 06 39

ÉCOLE ORGANISATRICE

CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE
ET DE PERFORMANCE SPORTIVE
DE POITIERS
*AVEC L'APPUI DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE (ESENESR)*

CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE SESSION

LUDOVIC PAILLÉ
RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE FORMATION INITIALE
STATUTAIRE
TÉL. 05 49 36 06 32
ludovic.paille@creps-poitiers.sports.gouv.fr

ENVOI DES INSCRIPTIONS

SANDRINE AVELINE
TÉL. 05 46 36 06 04
sandrine.aveline@creps-poitiers.sports.gouv.fr

VIOLENCE DES JEUNES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES PARTAGÉES

PROBLÉMATIQUE

La « violence des jeunes » alimente l'actualité. Stigmatisée dans les quartiers populaires, elle s'exprime partout et prend sa naissance tant au sein de la famille que dans des problèmes liés au développement. Les parcours scolaires en échec, les difficultés économiques, l'accès à l'emploi, la consommation de substances psychoactives sont autant de facteurs aggravants. Cette violence civile, chacun d'entre nous en a l'expérience. La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ils sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou dans un cadre partenarial impliquant des organismes publics, des collectivités territoriales ou des associations. Les nouveaux interlocuteurs sociaux ont une mission éducative auprès de cette jeunesse en dérive mais leurs modes d'intervention et de présence sont très différents. Quelle place exerce la Prévention spécialisée ? Comment décline-t-elle ses actions ? Comment intervenir en interprofessionnalité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éclaircissements par des études de cas concrets.

OBJECTIFS

Identifier les problématiques et les actions pour gérer et prévenir la violence chez les jeunes. Interroger les acteurs sur les modes de coopération et les modalités de mise en œuvre de projets dans les situations suivantes :

- La violence en EPLE
- Les projets éducatifs territoriaux
- Les politiques éducatives publiques
- Les contrats de ville

CONTENU

- La violence scolaire
- Le point de vue du Ministère des Sports
- Interventions d'acteurs locaux : « tables rondes »
- Ateliers de travail
- Visite de site

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques (conférences-débats)
- Ateliers de réflexion
- Investigation de terrain

SESSION N°23

DATE
DU 9 AU 13 AVRIL 2018

LIEU
ENCCRF
45 PLACE ERNEST GRANIER
34 000 MONTPELLIER
TÉL. 04 99 52 74 35

ÉCOLE ORGANISATRICE
ÉCOLE NATIONALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION
DES FRAUDES (ENCCRF)

CHEF DE PROJET
ISABELLE COLLIN
ENCCRF
TÉL. 04 99 52 74 78

ENVOI DES INSCRIPTIONS
ENCCRF
B.P. 60
34935 MONTPELLIER CEDEX

LA DIMENSION INTERINSTITUTIONNELLE DES CONTRÔLES, LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION : L'EXEMPLE DU PROTOCOLE VITIVINICOLE

PROBLÉMATIQUE

La France est un des premiers producteurs de vin au plan mondial, La filière vitivinicole représente plus de 250 000 emplois directs et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

Dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché, La DGCCRF est expressément désignée, avec la DGDDI, en tant qu'instance chargée des contrôles officiels sans préjudice des contrôles effectués sous l'autorité de l'INAO et par France Agrimer.

Les missions permanentes de la DGDDI, de la DGCCRF, de France Agrimer et des organismes de contrôle sur délégation de l'INAO conduisent leurs agents respectifs à intervenir chez les mêmes opérateurs, même si les finalités et les modalités juridiques d'intervention sont différentes.

Aussi, dans un souci de rationalisation et de meilleure efficacité des contrôles, il est organisé une coordination nationale et régionale de l'action des services dans les domaines d'intervention communs.

L'étude de ce protocole et des coordinations mises en œuvre sera au cours de ce stage, le fil conducteur d'une réflexion plus globale sur la notion de contrôle dans le cadre de protocoles de coopération, pour des secteurs économiques larges et complexes.

OBJECTIFS

- Connaître les partenaires du protocole vitivinicole et appréhender leurs missions...
- ... Afin de saisir les enjeux et l'utilité d'une coopération
- Découvrir les étapes interinstitutionnelles d'un contrôle
- Sur la base de cet exemple de protocole, les participants réfléchiront à ce type de partenariat dans leurs cadres professionnels respectifs

CONTENU

- Interventions de représentants des administrations et organismes partie prenante
- Cas pratique de contrôle sur la base d'un dossier réel de fraude vitivinicole
- L'enquête scientifique : le rôle du laboratoire
- L'enquête du point de vue des contrôlés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, tables rondes et débats
- Déplacements au laboratoire de Montpellier, auprès d'organismes contrôlés : caves particulière et coopérative

SIE 2018 - RÉPARTITION GÉNÉRALE

| ECOLLES | SESSION | THÉMATIQUES | LIEUX | ENPJJ | INSET/ Montpellier | END | EHESP/ EDH |
|------------|---------|--|-----------------|-------|-----------------------|-----|---------------|
| ENPJJ | 1 | Les mineurs non accompagnés : quelle prise en charge par les services publics | Roubaix | 2 | | 2 | 2 |
| INSET | 2 | Accessibilité universelle des services publics | Montpellier | | | | 2 |
| END | 3 | Les enjeux de la régulation des échanges : la pluralité et la complémentarité des acteurs | Tourcoing | | | 2 | 2 |
| EHESP | 4 | La sécurisation des établissements de santé face à la menace terroriste : l'importance de la coopération entre les différents acteurs | Rennes | 2 | | | 1 |
| | 5 | Travailler en partenariat pour gérer une crise sanitaire | | | | 1 | 1 |
| | 6 | Le phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique | | | | 1 | 1 |
| | 7 | Accessibilité, sécurité et mobilités : les cadres d'intervention coordonnée des professionnels et usagers dans les établissements et espaces publics | | | | | 1 |
| | 8 | Promotion de la santé en milieu pénitentiaire | | 2 | | | 2 |
| | 9 | La prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes dans l'espace public | | 2 | | | 2 |
| | 10 | Quelle coopération entre fonctions publiques via les réseaux sociaux ? | | 2 | | 2 | 1 |
| | 11 | Troubles et souffrances psychiques : enjeux de diagnostic et de prise en charge | | 2 | | | 2 |
| | 12 | La santé des populations et la santé au travail : 2 enjeux de santé publique étroitement liés | | | | | 2 |
| EOGN | 13 | La gestion interministérielle de crise et les problèmes d'ordre public et de police judiciaire | Melun | | | 2 | 2 |
| ENSOSP | 14 | Prévention dans les établissements recevant du public (des principes à l'action) | Aix en Provence | 2 | | | 2 |
| | 15 | Menace NRBCe : la réponse de la sécurité civile | | | | 2 | 2 |
| | 16 | Evitement de crise dans le cadre de la sécurité civile | | | | 2 | 2 |
| INTEFP | 17 | Laïcité et lutte contre les discriminations | Marcy l'Étoile | 2 | | 2 | 2 |
| ENSP SC | 18 | Les services publics face au défi des nouvelles menaces | Saint-Cyr | 3 | | 2 | 2 |
| ENSP CE | 19 | Partenariat, prévention et sécurité | Cannes-Ecluse | | | 2 | 2 |
| IRA LILLE | 20 | Les fonctionnaires français face à la politique publique de l'immigration | Lille | | | 2 | 2 |
| IRA BASTIA | 21 | Politiques publiques et qualité de vie dans les territoires ruraux | Bastia | 3 | | | 1 |
| CREPS | 22 | Violence des jeunes et politiques éducatives partagées | Poitiers | 2 | | | 2 |
| ENCCRF | 23 | La dimension interinstitutionnelle des contrôles, Les protocoles de coopération : L'exemple du protocole viti-vinicole | Montpellier | | | 3 | 2 |
| TOTAUX | | | EFFECTIFS PROMO | 24 | 0 | 25 | 40 |

| EHESP/ D3S | EHESP/ EDS | EHESP/ AAH | EHESP/ IES | EOGN | ENSOSP | INTEFP | ENSP/ St C | ENSP/ C.E. | IRA LILLE | IRA BASTIA | CREPS | ESENESR | ENCCRF | TOTAL élèves accueillis | Nbre d'écoles accueillies |
|---------------|---------------|---------------|---------------|------|--------|--------|---------------|---------------|-----------|---------------|-------|---------|--------|-------------------------------|------------------------------|
| 3 | 2 | 3 | | | 4 | | 2 | 1 | 2 | | 1 | 2 | | 26 | 8 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 5 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 1 | | | 25 | 7 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 4 | | 2 | 1 | | | | | 2 | 22 | 5 |
| 3 | 3 | 3 | 1 | 2 | 4 | | 1 | 2 | 2 | 2 | | | | 26 | 7 |
| 3 | 2 | 4 | 1 | 2 | 4 | | 1 | | | 2 | 1 | 1 | 1 | 24 | 9 |
| 3 | 2 | 4 | | 2 | 4 | 3 | 1 | 2 | 2 | | 1 | 1 | 1 | 28 | 10 |
| 3 | 2 | 4 | 1 | | 4 | 2 | 1 | | | 2 | 1 | 1 | | 22 | 7 |
| 4 | 3 | 3 | 1 | | 4 | | 1 | 1 | | | | | | 21 | 4 |
| 3 | 3 | 3 | 1 | 2 | 4 | | 2 | 2 | | | 1 | 1 | | 26 | 7 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 4 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | | 1 | 29 | 10 |
| 4 | 3 | 3 | 1 | | 4 | 2 | 1 | 1 | | | | | | 23 | 5 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 4 | 3 | 1 | | | | 1 | | | 20 | 5 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | 3 | 4 | | 2 | 2 | | 2 | | | 1 | 27 | 7 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 5 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | | 30 | 9 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 6 | | 2 | 1 | | 2 | | | | 26 | 6 |
| 4 | 2 | 3 | 1 | 2 | 5 | | 2 | 1 | 2 | 2 | | | | 28 | 7 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 1 | 2 | 34 | 11 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 1 | | 32 | 10 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | 2 | | 30 | 9 |
| 3 | 2 | 4 | | | 4 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | | 1 | | 27 | 8 |
| 3 | 2 | 3 | 1 | | 4 | 2 | 1 | | 2 | 2 | 1 | | | 25 | 8 |
| 4 | 2 | 3 | 1 | 2 | 4 | 1 | 2 | 2 | 2 | | 1 | 3 | | 31 | 9 |
| 3 | 2 | 2 | 1 | | 3 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | | | 1 | 25 | 8 |
| 73 | 50 | 70 | 20 | 23 | 96 | 30 | 35 | 28 | 28 | 30 | 11 | 15 | 9 | 607 | |

LES 12 ÉCOLES PARTENAIRES

www.resp-fr.org



Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

80, Rue de Reully - CS 41232
75578 PARIS cédex 12

**Centre de ressources, d'expertise
et de performance sportive (CREPS)**
Château de Boivre
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

Avenue du Professeur Léon Bernard - CS 74312
35043 RENNES

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

45, Place Ernest GRANIER
34935 MONTPELLIER cédex 9

Ecole nationale des douanes (END)

11, Avenue Millet - BP 10450
59203 TOURCOING cédex

Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

16, Rue du Curoir - BP 90114
59052 ROUBAIX cédex 1

Ecole nationale supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Boulevard des Frères Lumières - BP 72000
Téléport 2
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL cedex

École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP)

1070, Rue Lieutenant Parayre - BP 20316
13798 AIX EN PROVENCE cédex 03

École nationale supérieure de la police (ENSP)

9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR--AU-MONT-D'OR

École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)

Avenue du 13^e Dragons
77010 MELUN

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)

1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY LETOILE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier (INSET de Montpellier)

76, Place de la Révolution Française
34965 MONTPELLIER cédex 2

Institut régional d'administration de Lille (IRA de Lille)

49, Rue Jean Jaurès
59000 LILLE cédex

Institut régional d'administration de Bastia (IRA de Bastia)

Quai des Martyrs de la Libération - BP 317
20297 BASTIA

DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

Nous, écoles de service public, fondons notre identité commune sur les principes républicains énoncés par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen à laquelle notre nation se réfère à travers sa Constitution.

Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité. Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles. La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons. C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.